

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 53 (1982)

Heft: 3

Artikel: Présentation des principaux services sociaux en activité : Jura bernois : République et Canton du Jura

Autor: Frainier, J.-D. / Bigler, A. / Sunier, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présentation des principaux services sociaux en activité

Jura bernois

Service social de Moutier

Les tâches d'un service social municipal sont très variées et celui de Moutier n'échappe pas à la règle.

Parmi tant d'autres d'activités, on citera la prise en charge de familles ou de personnes seules devant faire face à des problèmes de toute nature: placements de personnes âgées, de malades chroniques, règlements de problèmes financiers ou moraux consécutifs à l'alcoolisme, démarches entreprises auprès des assurances sociales en faveur de personnes connaissant des difficultés.

Le service social coordonne encore les activités avec d'autres services, tels que Pro Infirmis, service médico-social, Pro Senectute...

Le service social intervient également lors de placements d'enfants ou d'adolescents en établissements d'observation, d'éducation ou de formation spéciale.

Le service social s'occupe d'établir aussi, avec les usagers, des budgets ménagers, des plans de désendettement, aide dans la recherche d'appartements. Il assure la gérance de l'immeuble «Clair-Logis» pour personnes âgées.

Le service social s'efforce lors d'entretiens, de conseiller des couples en difficulté, de trouver des tentatives de reclassement des chômeurs ayant épuisé toutes les mesures de secours, ou essaie de résoudre des problèmes consécutifs au divorce.

Divorces et récession sont les problèmes majeurs que les assistants sociaux du service de Moutier ont dû traiter ces dernières années.

La ville de Moutier ne connaît pas de cas sociaux plus graves que d'autres localités de même importance, mais elle n'échappe pas non plus aux difficultés posées dans le

contexte économique et social d'aujourd'hui.

Il existe une certaine augmentation des cas sociaux en raison de l'accroissement du nombre de divorces et de la situation conjoncturelle défavorable, qui entraînent des problèmes touchant à l'enfance et à l'adolescence.

Selon les normes cantonales, il faudrait compter un travailleur social pour 3000 habitants.

A Moutier, l'effectif des travailleurs sociaux serait peut-être suffisant, s'il ne fallait pas consacrer tant de temps à effectuer des travaux administratifs aux dépens des situations sociales qui mériteraient qu'on y consacre plus de temps.

Aussi est-il indispensable, pour que le service social municipal puisse remplir toute sa mission, qu'il dispose d'une secrétaire à mi-temps.

J.-D. FRANIER

Préposé aux Œuvres sociales

Service social de Tramelan

Le Service social de Tramelan a été créé il y a près de vingt ans. Depuis cette date, la commune a toujours veillé à engager uniquement du personnel spécialisé.

En plus du travail social habituel, l'assistant(e) social(e) fonctionne également comme tuteur(trice) officiel(le). Les activités tutélaires ont constamment diminué au cours des dernières années. Actuellement, le service gère encore 17 tutelles et 21 curatelles. Ce changement provient en grande partie du fait que plus de trois quarts des personnes s'adressant au service social

le font volontairement et souvent avant que les situations ne soient trop dégradées. D'autre part, le service est toujours à la disposition de la population pour fournir les informations nécessaires à la compréhension et à l'application d'une législation sociale de plus en plus complexe.

Par ces moyens, le service social prévient souvent des difficultés plus grandes pour ses «clients» en essayant de leur faire prendre conscience de leurs possibilités d'agir par eux-mêmes et de leurs capacités d'assumer des responsabilités.

Les domaines les plus importants des interventions du service social sont les suivants :

- conseils et assistance lorsque se posent des problèmes conjugaux - éducatifs - familiaux;
- conseils en matière de médecine sociale, pour les maladies physiques et mentales (assistance aux malades psychiques et à leur famille);
- aide en cas de difficultés financières: conseils sur la manière d'établir un budget, gestion de salaire, assainissement en cas d'endettement, fourniture de subsides financiers, demandes de soutien financier;
- conseils en cas de maternité hors mariage;
- renseignements et aide juridique, pour les pensions alimentaires, les baux à loyer, les achats à tempérament, les contrats de service;
- entremise pour l'appel à d'autres formes d'aide (médecin spécialisé, juriste, service social spécialisé, aide familiale, infirmière-visitante, Pro Senectute);
- enquêtes et préavis en vue de constitution de dossiers (assistance, assurance invalidité, sécurité sociale, bourses, secours divers, placements de convalescence, de vacances et institutionnels);
- enquêtes sociales demandées par les autorités judiciaires dans le cadre d'expertise pour des cas sociaux (recherche en paternité, droit de garde ou attribution de l'autorité parentale, interdictions, expertises et enquêtes diverses).

Un autre volet important du travail du service social est sa participation comme représentant de la municipalité aux nombreux comités s'occupant d'action sociale sur le plan local. Cette participation devrait permettre une meilleure coordination et une efficacité accrue de services aussi différents que le service de l'infirmière-visitante, le service dentaire scolaire, les aides familiales, le home pour personnes âgées, le comité local des colonies de vacances ou encore le service local des bourses.

Avec plus de 550 entretiens par année entre l'assistant social et les personnes concernées, cette institution répond à un besoin réel.

A. BIGLER
assistant social

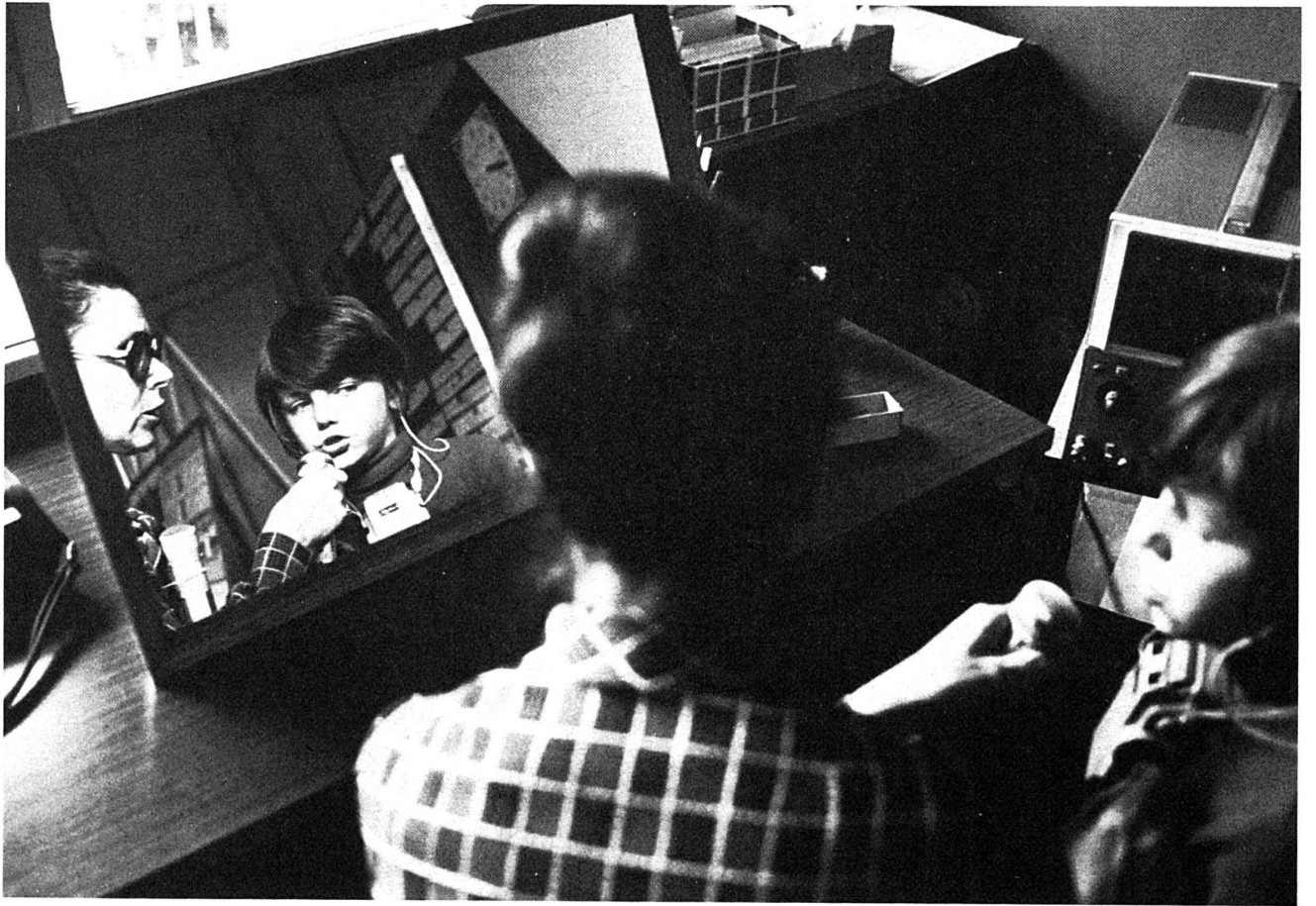
Service social de La Neuveville

Par décision de l'assemblée générale de la commune municipale de La Neuveville du 17 juillet 1899, l'administration de la tutelle et celle de l'assistance publique ont été confiées à une commission de l'assistance publique et des tutelles. C'est ainsi que le législatif a donné des pouvoirs déterminés à une commission communale qui exerce son mandat sans soumettre ses décisions au Conseil municipal. Ce principe a été repris par les règlements de la commune de 1964 et 1976.

Il n'est pas exagéré de déclarer qu'à La Neuveville, le service social a plus de 80 ans!

Actuellement, la commission des œuvres sociales, forte de neuf membres nommés par le Conseil de ville, est présidée par le Conseiller municipal responsable du service. Un autre Conseiller municipal assume la vice-présidence de la commission.

Un fonctionnaire occupé à plein temps, chargé depuis 1942 des tâches relatives à l'office communal de compensation, en matière d'allocations militaires, puis de l'assurance vieillesse et survivants depuis 1948, a repris la charge de l'assistance publique et



des tutelles à partir de l'année 1952. De ce fait, il exerce la fonction de secrétaire de la commission des œuvres sociales, commission qui gère également le domaine de Champfahy, comprenant un home d'enfants transformé par la suite en maison de vacances pour enfants de condition modeste.

En 1962, la commission des œuvres sociales a pris toutes mesures utiles en vue de l'application de la nouvelle Loi cantonale sur les œuvres sociales.

L'office du travail est également une tâche du bureau des œuvres sociales. Le préposé procède au contrôle des chômeurs, veille au paiement des indemnités par les caisses d'assurance chômage reconnues et recherche de nouveaux emplois dans la mesure des possibilités du moment.

Les attributions de l'office des locations font également partie du même bureau, qui est chargé de l'application des dispositions du code des obligations en matière de prolongation des baux à loyer ainsi que des mesures tendant à lutter contre les loyers abusifs.

Une secrétaire à plein temps seconde le préposé aux œuvres sociales, particulièrement dans le cadre des travaux relevant de l'office communal de compensation.

Une assistante sociale nommée en 1973 est chargée de la visite des personnes âgées, des personnes hospitalisées et des familles en difficulté. Elle recherche dans chaque cas, avec l'aide du bureau et des institutions privées spécialisées en la matière, les solutions les plus adéquates. L'assistante sociale a pris en charge le groupement des aînés de la localité, groupement qui se réunit chaque semaine avec plaisir.

Voici encore quelques chiffres pour illustrer l'activité du service :

- office communal de compensation :
recettes annuelles : Fr. 2 100 000.— ;
dépenses annuelles : Fr. 3 000 000.— ;
- 78 personnes ont été secourues matériellement par les œuvres sociales en 1981 ;
- le service compte 30 cas de mesures tutélaires dont 21 cas sont traités par le bureau ;

- l'assistante sociale, qui effectue plus de 600 visites par année, s'occupe également de plusieurs gérances de biens ;
- au cours de l'année dernière, 45 personnes sans travail se sont présentées pour le contrôle de 1460 jours de chômage.

Charles SUNIER

Préposé aux œuvres sociales

Service social de Saint-Imier

Ce service polyvalent fonctionne à la plus grande satisfaction de tous depuis le 1^{er} novembre 1971.

Ce service n'est pas épargné par tous les problèmes d'ordre social que peut rencontrer une localité de l'importance de Saint-Imier.

L'assistant social nommé à plein temps porte une grande importance à la prévention. Il organise la comptabilité et gère plusieurs budgets familiaux.

Le problème du troisième âge est également très complexe à Saint-Imier.

Une activité importante est déployée en faveur de la jeunesse et du respect du droit de la famille, ce qui n'est pas toujours le cas. Le Service social de la ville s'occupe aussi de mandats confiés par l'autorité tutélaire.

Les fléaux actuels, tels que la drogue ou l'alcoolisme, incitent à entreprendre des démarches importantes dans certaines situations difficiles.

Une collaboration efficace est nouée avec un nombre important de services privés et semi-privés, maisons de placement de tout genre, foyers de jeunes, cliniques, homes, maisons de travail, homes médicalisés, etc. Le Service social de Saint-Imier est à la disposition de la population locale pour toute démarche ou demande de renseignements. Par ce moyen, les autorités tentent d'améliorer le sort de la population, en particulier des personnes qui ont le plus besoin d'aide et de secours.

R. AELLIG

assistant social

Centre social protestant (CSP)

Le CSP est un service social privé ouvert à tous. Il est polyvalent.

Au niveau de sa structure, le CSP dépend d'une commission de surveillance. Cette commission est composée de 11 à 15 membres. Elle est habilitée à préparer le budget du CSP et à nommer le personnel du service.

La commission de surveillance dépend directement du Synode jurassien qui fait office d'assemblée générale.

Le financement du CSP est assuré principalement par l'impôt ecclésiastique. Ce service bénéficie d'autre part de subventions publiques. De plus, une campagne financière est directement adressée à la population.

Le personnel CSP est composé de cinq travailleurs sociaux dont une secrétaire et une personne de formation. Le total de leur temps de travail correspond à 400%.

Les collaborateurs du service effectuent un travail social individuel sans mandat et, selon leur spécialisation, un travail social de groupe, de conseils conjugaux et de thérapie de famille.

Le CSP a mis sur pied une boutique d'habits d'occasion, autogérée par un groupe de femmes, qui est à la fois un lieu de rencontre et de réflexion sur le travail féminin.

Les travailleurs sociaux du CSP répondent aux demandes émanant du canton du Jura, du Jura bernois et de la ville de Bienne.

Pro Senectute Jura bernois

Pro Senectute Jura bernois est membre de l'Association « Pour la vieillesse » du canton de Berne, elle-même organe de la Fondation Pro Senectute Suisse, service privé reconnu d'utilité publique par l'office fédéral des assurances sociales.

Depuis 1972, Pro Senectute Jura bernois dispose à Tavannes d'un *centre d'information et d'action sociale*, avec un personnel qualifié. L'équipe du centre est formée d'un assistant social à plein temps, d'une assis-

tante sociale à mi-temps et d'une secrétaire-comptable à plein temps.

Le *secteur d'activité* s'étend aux trois districts du Jura bernois (50 communes, 55 000 habitants, dont environ 7 200 personnes en âge AVS).

Le service est spécialisé en vue du soutien des personnes en âge d'AVS et de leurs familles. Il intervient essentiellement auprès des personnes âgées en milieu ouvert. Son *champ d'activité* est le suivant :

- *Travail social individualisé*

Consultation au centre, plus fréquemment à domicile; 100 à 130 dossiers par année; aide financière, information, conseil, soutien, prise en charge, défense des intérêts de la personne concernée.

- *Services communautaires*

Soutien pour la création de groupements et intervention régulière selon contrat auprès de groupes constitués.

- *Services collectifs*

Administration et coordination de la gymnastique et du ski de promenade.

- *Vacances pour les handicapés et les personnes âgées de condition financière modeste*

Organisation de séjours.

- *Information et collaboration*

Information auprès des personnes âgées et auprès de la population active. Collaboration avec les services et personnes s'occupant des personnes âgées: les assistants sociaux et services sociaux de la région, les bénévoles, les homes, les hôpitaux, les pasteurs et les prêtres, les médecins, les monitrices de gymnastique, les offices de compensation, les services d'aide-familiale, les infirmières.

Le service social du Tribunal des mineurs du Jura bernois

Le service social du Tribunal des mineurs du Jura bernois et de Bienne romande est lié étroitement à la juridiction des mineurs instaurée dans le canton de Berne en 1930.

Marcel Berger SA

2740 MOUTIER

Entreprise de maçonnerie
et de travaux publics,
béton armé

Téléphone 032 93 57 47

Fiduciaire PROBITAS SA



Membre de la Chambre suisse
des sociétés fiduciaires et des
experts-comptables

- Révisions
- Expertises comptables et judiciaires
- Organisation et tenue de comptabilité
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux
- Conseils en matière fiscale
- Constitutions, liquidations et organisations de sociétés

Bienne, rue Hugi 3
Téléphone 032 23 77 11

Porrentruy, rue A.-Merguin 6
Téléphone 066 66 48 49



2301 La Chaux-de-Fonds – Tél. 039 23 16 16

Dans son rayon d'activité
qui couvre le Haut-Jura
neuchâtelois, le Jura ber-
nois et le canton du Jura



LA CHAUX-DE-FONDS

est chaque jour à votre service grâce à

ses **57** magasins,
ses **12** boucheries,
ses **3** restaurants,

ses **6** pharmacies et drogueries,
ses services décentralisés
de combustibles solides et liquides

et grâce à son

IMPRIMERIE TYPOFFSET

à La Chaux-de-Fonds

Après la création du Tribunal des mineurs, des assistants sociaux ont été engagés en vue de réaliser des enquêtes sociales.

Le personnel du service social est employé par le Tribunal des mineurs. M. Michel Girardin en est le Président. Ce service fonctionne avec un adjoint au Président, deux secrétaires, un éducateur et une assistante sociale.

Le service est financé par l'Etat.

Les travailleurs sociaux du Tribunal des mineurs agissent dans le cadre de mandats impératifs. Leurs principales activités sont les suivantes :

- réalisation d'enquêtes concernant la personnalité des délinquants mineurs lors d'instructions ;
- exécution de toutes mesures éducatives ordonnées par le Tribunal des mineurs (assistance éducative, patronage, etc.) ;
- réalisation d'enquêtes en vue de faire des propositions concrètes aux autorités tutélaires ;
- vu l'absence de services sociaux régionaux, le service social du Tribunal des mineurs a été mis à la disposition des services de tutelle des petites communes, pour effectuer les enquêtes nécessaires.
- dans le cadre de procédures en divorce, les tribunaux de district confient très souvent des enquêtes aux assistants sociaux du Tribunal des mineurs en ce qui concerne l'attribution des enfants.

Le service social du Tribunal des mineurs déploie ses activités dans les trois districts francophones du Jura bernois et se charge également des affaires de Bienne qui se déroulent en langue française.

Pro Infirmis Canton de Berne

Pro Infirmis est au niveau suisse une association privée, d'utilité publique, qui a été créée en 1920 et qui est régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le but de cette association est de mettre à la disposition des usagers handicapés physiques ou mentaux, de la naissance à l'âge de

la retraite, certains moyens pour contribuer à leur promotion et à leur autonomie personnelles, dans toute la mesure des possibilités.

Comme dans les autres régions de notre pays, Pro Infirmis a développé dans le canton de Berne un important service social dont le siège est à Berne. Soucieux de développer une politique sociale propre à chaque région, deux succursales sous un même toit sont établies à Bienne pour répondre aux demandes des personnes handicapées de cette partie du canton.

L'une des succursales est active dans le Jura bernois et Bienne romande alors que l'autre travaille dans la partie alémanique de Bienne et du Seeland.

La filiale romande compte deux assistants sociaux et une secrétaire qui sont à même d'offrir gratuitement à la population les différentes prestations du service social.

Il faut savoir que Pro Infirmis est avant tout :

- un terrain de dialogue confidentiel et neutre au point de vue politique et confessionnel s'adressant à toute personne handicapée ;
- un lieu d'écoute et de rapports humains où l'assistant social peut apporter à la personne handicapée, à sa famille, à son entourage :
 - un soutien psychologique ;
 - un conseil en matière d'assurances sociales, de moyens auxiliaires, de placements en institutions, de scolarisations spéciales, de vacances, de loisirs, etc... ;
 - une prestation matérielle ou financière en cas de besoin ;
 - une information et une orientation générales ;
 - un appui lors d'une démarche administrative.

Il est utile de relever que les assistants sociaux n'interviennent que pour répondre à une demande de la personne handicapée ou de son entourage. Dans son travail quotidien, l'assistant social a donc principalement une relation individuelle avec la personne handicapée. Il veut être un partenaire et un interlocuteur. C'est donc aussi par solidarité avec les personnes invalides

que les assistants sociaux de Pro Infirmis luttent dans le but de promouvoir avec elles une intégration et une autonomie optimales dans la vie courante.

Il est certainement utile de citer quelques chiffres en montrant en quoi le travail de la filiale romande de Pro Infirmis Bienne - Jura bernois a consisté au cours de l'année 1981: plus de 10 000 km. parcourus en voiture; 549 visites à domicile, entretiens au bureau et rencontres; 320 personnes avec lesquelles les relations ont pu être intensives ou se limiter à de courtes interventions; une gamme de problèmes dans lesquels dominent les questions de rela-

tions humaines et les soucis financiers. Enfin 60 séances de comités, groupes de travail, collaboration avec les associations d'entraide pour promouvoir des réalisations régionales pour les personnes handicapées. Pro Infirmis est donc à la disposition de la population, qui peut atteindre ce service à l'adresse suivante: *Service social de Pro Infirmis, rue Haller 8, 2502 Bienne, tél. 032 23 10 33.*

En fonction des possibilités de déplacement de chacun, les assistants sociaux sont à même de rendre des visites à domicile sur demande, en cas de besoin.



République et Canton du Jura

Service social municipal de Delémont

Le Service social de la ville de Delémont est un service public et polyvalent.

Au niveau de sa structure, il dépend directement de la commune de Delémont, là où le conseiller municipal responsable du dicastère des œuvres sociales assume la présidence de la commission des œuvres sociales. Cette commission est représentative des partis politiques de la ville. Elle est habilitée à prendre les décisions d'ordre financier. D'autre part, ce service dépend du service de l'aide sociale: il est régi par la Loi sur les œuvres sociales.

Le financement s'effectue sur la base des contributions publiques perçues par la commune et par le canton dans le cadre de la répartition des charges.

Le personnel du service se compose d'un chef de service, de trois travailleurs sociaux, d'un secrétaire, d'une secrétaire auxiliaire (à mi-temps) et d'une apprentie.

Les assistants sociaux effectuent du travail social individuel. Pour une partie de leur temps, ils agissent sur la base de mandats provenant soit du Tribunal, soit de l'Autorité tutélaire. Mais durant la majeure partie de leur activité, ils répondent aux demandes émanant de la population de Delémont, demandes qui peuvent être résumées comme suit:

- aide morale et matérielle aux personnes seules et aux familles en difficulté;
- conseils et démarches administratives diverses;
- établissement de budgets familiaux et de plans de désendettement;
- information sur les caisses maladies et les assurances sociales (assurance invalidité, assurance vieillesse et survivant, prestations complémentaires, allocations spéciales, etc...);
- bourses communales.

Vu sa structure, ce service peut répondre uniquement aux personnes ayant leurs papiers déposés à Delémont.

Service des tutelles et curatelles de la ville de Delémont

Ce service s'occupe de l'ensemble des problèmes sociaux et administratifs liés à l'autorité tutélaire.

Au niveau de sa structure, la tutrice officielle dépend directement du conseiller municipal responsable du dicastère des tutelles. La commission des tutelles analyse les propositions faites par la tutrice officielle. Ces propositions, dans un deuxième temps, sont soumises à l'autorité tutélaire (Conseil communal) qui a pouvoir de décision.

Le financement de ce service est assuré par les contributions publiques perçues au niveau communal et au niveau cantonal dans le cadre de la répartition des charges.

La tutrice officielle assume seule les responsabilités et les charges de ce service.

La tutrice officielle assume des mandats tutélaires:

- tutelles et curatelles de mineurs et de majeurs;
- recherches en paternité;
- surveillance d'enfants de parents divorcés;
- surveillance des mandats concernant la privation de liberté à des fins d'assistance.

Elle se tient également à la disposition des tuteurs privés afin de les aider et de les conseiller dans l'accomplissement de leur mandat.

D'autre part, elle effectue la vérification des rapports et comptes de tutelle, qui sont examinés par la commission des tutelles puis soumis à l'autorité tutélaire qui les

transmet en dernier ressort à l'autorité tutélaire de surveillance (Service juridique cantonal) pour approbation.

Vu sa structure, la tutrice officielle peut s'occuper uniquement des personnes ayant leur domicile légal à Delémont.

Service social municipal de Porrentruy

Le Service social de Porrentruy est un service public : il comprend le service social et le service des tutelles officielles.

Au niveau de sa structure, il dépend indirectement du canton (Service de l'aide sociale ainsi que la législation sur les œuvres sociales). Il dépend directement de la commune qui lui délègue un conseiller. Une commission des œuvres sociales représentative des partis politiques de la ville participe à la prise de décisions des principales demandes financières.

C'est aussi un moyen pour le service social de renseigner la commission sur ses activités.

Le financement du service se fait à partir de contributions publiques perçues par la commune et par la répartition des charges.

Le service fonctionne avec trois personnes : un préposé aux œuvres sociales et tuteur officiel, une assistante sociale et une secrétaire, tous travaillant à plein temps.

C'est un service polyvalent. Les assistants sociaux font du travail individuel.

Ils agissent pour un tiers de leur temps sur la base de mandats provenant soit du tribunal, soit de l'avocat des mineurs, soit de l'autorité tutélaire. Les deux autres tiers de leur activité sont réalisés sans mandat.

Ce service social est habilité à répondre uniquement aux demandes de personnes domiciliées à Porrentruy.

Service social de l'Hôpital régional de Porrentruy

Le Service social de l'Hôpital de Porrentruy est un service polyvalent.

Ce service dépend directement du conseil de direction de l'Hôpital régional de Porrentruy.

Le financement de ce service est assuré entièrement par l'hôpital.

Une assistante sociale assume l'ensemble du travail social et administratif relatif à ce service. Elle occupe un poste à temps complet.

L'assistante sociale répond aux demandes formulées par les malades ou par leur entourage. Elle travaille sans mandat. Son action se compose :

- de démarches financières et administratives ;
- de soutien moral et d'accompagnement psychologique envers les malades ;
- de recherche de logements ou de placement afin de préparer leur sortie d'hôpital.

Vu l'ensemble de ses tâches, l'assistante sociale ne peut suivre que partiellement les patients lors de leur retour à domicile. Selon les disponibilités, elle répond également aux demandes qui lui sont adressées par l'intermédiaire des employeurs et des autorités communales des villages du district de Porrentruy.

L'assistante sociale est à la disposition des malades de l'Hôpital régional de Porrentruy.

Service cantonal jurassien de l'aide sociale

Ce service est public, il dépend directement du Département de l'éducation et des affaires sociales.

La surveillance est effectuée directement par le département, par son ministre et indirectement par le Gouvernement cantonal.

Ce service bénéficie d'organes consultatifs. Ce sont les contributions publiques qui assurent le financement du service. Il fonctionne avec six personnes à plein temps. A cela s'ajoutent un poste de comptable, un de secrétariat et une apprentie.

Il apparaît difficile de catégoriser le Service de l'aide sociale en tant que service polyvalent.

lent ou spécialisé. De par ses fonctions, ce service peut présenter aussi bien une spécificité qu'une polyvalence.

Il faut distinguer deux choses dans le cadre des activités de l'aide sociale :

a) Les tâches administratives qui lui sont conférées par la législation cantonale et fédérale :

- prévoyance sociale et aide sociale ;
- surveillance des homes et autres foyers ;
- surveillance du fonctionnement de l'aide sociale et de l'activité des institutions sociales des communes ;
- coordination de l'activité des institutions publiques, semi-publiques et privées ;
- encouragement de l'aide publique et privée en faveur des mineurs, etc... ;
- coordination avec les cantons romands sur la base de certaines conventions ;
- éducation et formation des handicapés ;
- coordination avec le Service de l'enseignement.

b) les tâches spécifiques à caractères spécialisés telles que :

- organisation et surveillance de la lutte contre l'alcoolisme et la drogue ;
- le patronage ;
- la surveillance des enfants placés ;
- enquêtes sociales en vue de l'adoption et de l'autorisation d'accueil d'enfants étrangers ;
- autorisations de collectes et ventes de bienfaisance ;
- pensions alimentaires : avances et recouvrements.

En fonction de ces diverses tâches, le Service d'aide sociale effectue tantôt du travail individuel, tantôt un rôle d'animateur social ou de surveillant.

Ce service réalise une partie de ses tâches sur la base de mandats (enquêtes d'adoption, patronage, lutte contre l'alcoolisme) et l'autre partie sans mandat.

Le Service de l'aide sociale réalise ses activités dans le canton du Jura ; son siège est à Delémont.

Service social du Tribunal des mineurs

Le Service social du Tribunal des mineurs est un service public, créé en 1979 avec l'avènement du canton du Jura et par conséquent, du Tribunal des mineurs.

Le service social dépend directement du Tribunal des mineurs, soit de M. Y. Richon. La haute surveillance est effectuée par l'avocat général des mineurs, M. Hubert Piquerez, et par le Département de la justice et de l'intérieur.

Le financement du service se fait à 100% par les contributions publiques.

Le service fonctionne avec :

- un poste et demi d'assistant social ;
- un poste de secrétaire à plein temps ;
- un poste d'apprentie à plein temps.

Le Service social du Tribunal des mineurs est un service spécialisé, il réalise uniquement du travail individuel. Son but :

a) participer à l'instruction d'un dossier afin d'aider le Juge à décider de la sentence :

- sanctions, peines ou mesures éducatives ;

b) lorsqu'une mesure éducative a été ordonnée :

- offrir un appui éducatif aux délinquants mineurs dont la situation familiale ou sociale est déficiente ;
- éviter une récidive au niveau pénal ;

c) assumer les mandats de patronage lorsqu'une peine ou une amende avec sursis a été ordonnée et en cas de libération conditionnelle (placement).

Le cahier des charges des assistants sociaux prévoit que ces derniers travaillent sur la base de mandats de l'autorité pénale.

Ce service fonctionne dans le canton du Jura.

Pro Infirmis Jura

Le Service social de Pro Infirmis est un service privé. Il dépend directement du secrétariat fédéral établi à Zurich. Au niveau cantonal, un comité animé par des per-

sonnes de la région soutient les activités du service social, d'après les directives centrales. Il a été mis sur pied en 1976.

Le financement du service social est réalisé à partir de dons, subventions de la Confédération, subventions cantonales, subventions des communes, collectes.

Le service est composé de :

- quatre postes d'assistants sociaux correspondant à 370% de temps de travail ;
- deux postes de secrétaire correspondant à 150% de temps de travail ;
- un poste d'apprenti.

Pro Infirmis Jura est un service spécialisé d'aide aux handicapés de 0-62 ans (femmes) ou de 0-65 ans (hommes).

Genre de handicaps suivis :

- handicap mental ;
- handicap physique (IMC, paraplégie, amputation, hémophilie, troubles neurologiques tels que épilepsie, sclérose en plaques, Parkinson) ;
- handicap des sens : durs d'ouïe, troubles d'élocution ;
- rhumatisants.

Pro Infirmis réalise actuellement principalement du travail individuel. Ce service social intervient en général sur demande, à l'exception toutefois de l'assurance invalidité qui mandate Pro Infirmis pour réaliser des enquêtes économiques pour ménagères et en vue d'allocations d'impotence.

Pro Infirmis Jura intervient sur tout le territoire du canton du Jura. Chaque assistant social se voit attribuer une région particulière.

Remarque. – Outre une collaboration étroite avec les autres services sociaux établis dans le canton du Jura, Pro Infirmis Jura a des contacts privilégiés avec deux organisations, soit :

- *la Ligue jurassienne contre le rhumatisme*, qui lui confie le travail social auprès des rhumatisants (contre rétribution) ;
- *le Service social des handicapés de la vue*, à qui Pro Infirmis Jura loue des locaux et avec lequel sont partagés tant les travaux de secrétariat que l'échange d'informa-

tions souvent nécessaires à la solution des problèmes rencontrés par l'assistant(e) social(e).

Caritas-Jura

Caritas-Jura a été fondée en 1970 ; c'est un service social privé.

Il dépend directement de l'Eglise catholique du canton du Jura et du Jura bernois. Les comptes et rapports d'activités sont soumis aux organes responsables de l'Eglise.

Tout en étant autonome, Caritas-Jura est membre de Caritas-Suisse, dont elle applique les statuts et règlements.

Des réunions de travail ont lieu mensuellement entre les Caritas romandes, afin de coordonner l'action de chacun de ces services. Des rencontres au niveau suisse sont aussi régulièrement organisées.

Le financement de Caritas-Jura est assuré grâce à des subventions provenant de Caritas-Suisse, de l'Eglise du Jura-Nord et du Jura-Sud, et du canton du Jura.

Actuellement, le personnel de Caritas-Jura se compose de deux secrétaires à plein temps, de trois assistantes sociales, dont deux à temps partiel, et d'un directeur.

Les assistantes sociales effectuent principalement un travail social individuel. Elles répondent aux diverses demandes et règlent les problèmes sociaux qui leur sont soumis par les personnes qui les contactent. Ce service travaille sans mandat. Les assistantes sociales assument également un travail social de groupe. Caritas-Jura a un service spécialisé dans le domaine du bénévolat. Des vestiaires ont été mis sur pied à Delémont, à Porrentruy, à Saignelégier et à Bienne, vestiaires qui fonctionnent grâce aux services de bénévoles.

En attendant la mise sur pied d'un service spécialisé en toxicomanie, Caritas-Jura met deux assistantes sociales à la disposition des toxicomanes et de leur famille.

En tant que service social polyvalent, Caritas-Jura s'occupe :

- des réfugiés établis dans les six districts jurassiens de langue française ;

- des familles en situation difficile ;
 - des mères chefs de famille ;
 - d'adolescents séparés de leur famille ;
 - de personnes sortant de prison ;
 - de placements familiaux et institutionnels ;
 - de placements pour les vacances (dans des familles ou en colonies) ;
 - de désendettements ;
 - de récupération (vêtements et meubles).
- Caritas-Jura publie un journal trimestriel. Elle exerce son activité dans la partie francophone du diocèse de Bâle (Jura-Nord et Jura-Sud et la région biennoise).

Service social des handicapés de la vue

Ce service social est un service dépendant de la Fédération suisse des aveugles et faibles de vue (FSA), dont le siège central se trouve à Berne. Il a été créé en 1981. Ce service dépend juridiquement et financièrement de la FSA à Berne et il est appuyé par une commission de gestion cantonale. Le financement du service s'opère par la FSA elle-même, qui gère les subventions de la Confédération, les collectes, les dons et les cotisations de ses membres. Ce service fonctionne avec un poste d'assistant social à 50% et un poste de secrétaire à 25%.

Il s'agit d'un service social qui effectue principalement du travail individuel auprès des personnes handicapées de la vue.

Ce service travaille sans mandat, à l'exception toutefois de ceux confiés par l'assurance invalidité concernant les enquêtes pour les ménagères et les allocations d'impotence.

Ce service est ouvert à la population du canton du Jura, son siège est à Delémont.

Remarque. – Outre la collaboration étroite avec les autres services sociaux établis dans le canton du Jura, le Service social des handicapés de la vue a des contacts privilégiés avec une organisation, soit :

- *Pro Infirmis Jura*, qui lui loue les locaux et avec qui sont partagés les travaux de secrétariat et

l'échange d'informations souvent nécessaires à la solution des problèmes rencontrés par l'assistance sociale.

Association suisse pour les sourds démutisés (ASASM)

L'ASASM, créée en 1932, membre de l'Association suisse Pro Infirmis et de la Fédération suisse mondiale des sourds, est une plate-forme romande pour tous les milieux concernés par la surdité. Le service social fondé en 1947 dépend directement de l'ASASM. Le financement du service s'effectue par les cotisations des membres, les dons et les subventions.

Il fonctionne avec :

- une directrice ;
- deux secrétaires ;
- trois assistants sociaux, dont M^{me} Bornadel, chargée plus spécialement du Jura et de Neuchâtel. Elle se déplace selon les besoins, une réception fixe a lieu à Pro Infirmis à Delémont chaque jeudi du mois, de 14 h. à 16 h.

Ce service social est un service spécialisé. Son but : aider les personnes handicapées déficientes de l'ouïe.

Il réalise ce but soit par une aide individuelle soit par un travail de groupe ou une animation de groupe. Il essaie de mettre à disposition les moyens matériels nécessaires à la communication (cours de gestes, bibliothèque spécialisée, appels par télécriteurs...). Ce service travaille sans mandat mais sur demande de personnes concernées par des problèmes auditifs.

Ce service social fonctionne au niveau de toute la Suisse romande.

Pro Senectute Jura

Le Service social de Pro Senectute est un service privé. Il s'agit de la section cantonale jurassienne de la Fondation de Pro Senectute Suisse. Au niveau cantonal, il dépend directement d'un comité cantonal.

Le financement du service se fait à partir de subventions fédérales, cantonales, de collectes et de dons.

Le service fonctionne avec :

- un secrétaire cantonal responsable du service ;
- un assistant social ;
- deux secrétaires d'administration ;
- une apprentie ;
- un animateur à mi-temps.

Le Service social de Pro Senectute est un service spécialisé. Son but est de permettre à toutes les personnes âgées (bénéficiaires de l'AVS et domiciliées dans le canton du Jura) de bénéficier le plus largement possible d'un bien-être économique, physique et psycho-social.

Ce service réalise à la fois un travail individuel ainsi que l'animation de groupes divers (ateliers créatifs, cours de gymnastique, clubs). Il met également à disposition contre rémunération :

- un service d'aide à domicile ;
- un service de repas à domicile.

Ce service travaille sans mandat, hormis ceux confiés par l'assurance vieillesse en vue des allocations d'impotence. Pro Senectute est également mandaté par l'AVS pour s'occuper du centre de location de fauteuils roulants prévus pour les bénéficiaires de l'AVS.

Ce service social exerce son activité dans le canton du Jura ; son siège est à Delémont.

Répertoire des adresses des services sociaux du Jura bernois et du canton du Jura

Jura bernois

Service social du Jura bernois
Bureau d'information sociale (BIS)
Rue des Martinets

2608 Courtelary

☎ 039 44 14 24

Office social régional de Bévillard
(dès le 1^{er} avril 1982)

Rue Principale

2735 Bévillard

☎ 032 92 29 02/03

Office social régional de Corgémont
(dès le 1^{er} mai 1982)

2606 Corgémont

☎ 032 97 14 48/49

Service social de La Neuveville
Place du Marché 3

2520 La Neuveville

☎ 038 51 30 51

Service social de la commune de Tramelan
Hôtel de Ville

2720 Tramelan

☎ 032 97 51 41

Service social municipal de Moutier
Hôtel de Ville

2740 Moutier

☎ 032 93 25 44

Service social
de la commune de Saint-Imier
Rue Agassiz 4

2610 Saint-Imier

☎ 039 41 20 46

Centre social protestant (CSP)
Rue Centrale 11

2740 Moutier

☎ 032 93 32 21

Centre social protestant
Rue de l'Union 5

2502 Bienne

☎ 032 22 37 69

Pro Senectute Jura bernois
Rue du Pont 4

2710 Tavannes

☎ 032 91 21 20

Pro Infirmis Jura bernois
Rue Haller 8
2502 Bienne
☎ 032 23 10 33

Service social du Tribunal des mineurs
du Jura bernois
Rue Centrale 47
2740 Moutier
☎ 032 93 47 32

République et Canton du Jura

Service cantonal jurassien de l'aide sociale
Rue du 24-Septembre
2800 Delémont
☎ 066 21 51 11

Service social des Franches-Montagnes
2725 Le Noirmont
☎ 039 53 17 66

Service social municipal de Delémont
Rue Pierre-Péquignat 7
2800 Delémont
☎ 066 21 11 91

Service des tutelles et curatelles
de la ville de Delémont
Hôtel de Ville
2800 Delémont
☎ 066 21 11 91

Service social municipal de Porrentruy
Rue Péquignat 22
2900 Porrentruy
☎ 066 65 11 21

Service social
de l'Hôpital régional de Porrentruy
2900 Porrentruy
☎ 066 65 11 51

Pro Senectute Jura
Avenue de la Gare 43
2800 Delémont
☎ 066 22 30 68

Pro Infirmis Jura
Rue des Moulins 12
2800 Delémont
☎ 066 22 20 70 ou 22 60 62

Association suisse
pour les sourds démutisés (ASAM)
Avenue de la Gare 32
1003 Lausanne
☎ 021 23 51 32

Service social des handicapés de la vue
Rue des Moulins 12
2800 Delémont
☎ 066 22 66 33

Caritas Jura
Rue de la Molière 26
2800 Delémont
☎ 066 22 56 22

Service social du Tribunal des mineurs
de la République et Canton du Jura
Rue des Marronniers 3
2800 Delémont
☎ 066 22 67 57